



Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 23 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant **l'organisation des colonies et camps de vacances destinés aux enfants et aux jeunes.**

Chaque année, de nombreuses organisations proposent des colonies et camps de vacances au Luxembourg. Ces offres sont portées par une diversité d'acteurs, notamment des mouvements de jeunesse, des associations, ou encore des organismes conventionnés avec l'État. Les modèles d'organisation, de financement et de recours au bénévolat diffèrent toutefois sensiblement selon les organisateurs.

Le Service national de la Jeunesse (SNJ) organise lui-même des colonies de vacances et fait appel à un pool de moniteurs rémunérés. Cette pratique soulève des interrogations quant aux conditions de concurrence entre les différents organisateurs. En effet, de nombreuses associations et mouvements de jeunesse reposent essentiellement sur l'engagement bénévole ou disposent de moyens financiers nettement plus limités pour indemniser leurs encadrants. Dès lors, le recours à des animateurs rémunérés par un organisme public est susceptible de créer une situation de concurrence défavorable pour ces acteurs associatifs.

La situation des mouvements scouts et guides illustre particulièrement cette réalité. Leurs responsables et animateur·rice·s encadrent les camps entièrement à titre bénévole et, dans la plupart des cas, prennent également en charge leurs propres frais de participation afin de ne pas peser sur le budget du camp. Leur engagement représente ainsi non seulement un investissement considérable en temps, mais aussi une contribution financière personnelle.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) **Le Gouvernement dispose-t-il d'un aperçu des organisations proposant des colonies ou camps de vacances au Luxembourg ? Dans l'affirmative, combien d'organisations sont concernées et comment se répartissent-elles par catégorie d'organisateur ?**
- 2) **Toujours dans l'affirmative, combien de ces organisations rémunèrent leurs encadrant·e·s et moniteur·rice·s ? Combien reposent sur l'engagement bénévole ?**
- 3) **Le Gouvernement estime-t-il que ces différences de financement et de fonctionnement sont susceptibles de créer des conditions de concurrence inégales ? Pourquoi ?**
- 4) **Le Gouvernement envisage-t-il d'adapter les mécanismes de soutien afin de permettre aux différents organisateurs de proposer leurs activités à des tarifs plus harmonisés ?**
- 5) **Dans une optique de valorisation et de soutien du bénévolat, Monsieur le Ministre pourrait-il envisager une prise en charge, au moins partielle, des frais de participation aux camps pour les moniteurs bénévoles ? Dans l'affirmative, selon**

quelles modalités et dans quel délai une telle mesure pourrait-elle être mise en œuvre ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D.3' followed by a stylized flourish.

Djuna BERNARD
Députée